



**Passionnement
engagé.**

Tél : 01 30 83 91 70
www.bdo.fr

7 RUE DU PARC DE CLAGNY
78000 VERSAILLES
FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES, LA RETRAITE ET L'EPARGNE (ANCRE)

Association loi 1901

27, Boulevard des Italiens
75002 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 7 mai 2026

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES, LA RETRAITE ET L'EPARGNE (ANCRE)

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025**

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'Article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'Article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'Article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

RÉMUNERATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE**Exercice 2025**

2025					
Membres du Bureau	Mandat social exercé	Niveau annuel des Indemnités au regard de la Sécurité Sociale		Rétribution brute 2025	Date de décision du Conseil d'Administration
M GROSJEAN	Président. Rétribution qui est passée de 1,75 du plafond SS 2023 à 3,25 du plafond SS 2025, à effet rétroactif au 1er janvier 2025	3,25	plafond SS	153 075 €	25/03/2025
Mme VAREILLES	Vice-Président - CA Maintien du plafond SS 2023	1,75	plafond SS	76 988 €	25/03/2025
M BARDALOU	Délégué Général- aux questions de distribution - CA	1,25	plafond SS	58 875 €	01/12/2020
M BERGERO	Trésorier - CA	1,25	plafond SS	58 875 €	01/12/2020
Mme PRIGENT	Chargée des questions relatives aux évolutions et à la commercialisation du PERP - CS PERP Déléguée aux questions solidaires et éthiques - Bureau CA Vice-Présidente du Comité de Surveillance PERI	1,25	plafond SS	58 875 €	14/06/2021
M DEBRETAGNE	Secrétaire Général - CA	1,25	plafond SS	58 875 €	01/12/2020
M POUJOL	Vice-Président - CA Maintien du plafond SS 2023 Président du Comité de Surveillance PERI	1,75	plafond SS	76 988 €	25/03/2025
M VIALARON	Délégué au suivi des investissements	1,25	plafond SS	58 875 €	22/11/2022
M GAGNAIRE	Délégué aux opérations d'assurance et aux relations adhérents à compter du 1er octobre	1,25	plafond SS	14 719 €	30/09/2025
M PICARD	Chargé des questions actuarielles - CS PERI Membre du Comité de Surveillance PERI	0,75	plafond SS	35 325 €	01/12/2020
TOTAL		15,00	plafond SS	651 470 €	

De plus, lors de la séance du 15 juin 2020, l'Assemblée Générale a décidé que le montant global, à inscrire annuellement au budget de fonctionnement de l'Association, sera au maximum de 20 plafonds annuels de la Sécurité Sociale, en ce qui concerne les indemnités versées aux dirigeants de l'Association au lieu de 14.50 plafonds annuels les années passées.

Fait à Versailles, le 7 mai 2026.



BDO IDF

Représenté par Cora DENIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre